

Compte rendu du Conseil du Département de Mathématiques

Mardi 20 février 2024

Présent·e·s : Luca Castelli, Vincent Farget, Élise Fouassier, Alessandra Frabetti, Pierre Gonin--Joubert, Johannes Kellendonk, Frédéric Lagoutière, Jade Lemoine, Christine Le Sueur, Clément Marteau, Laurent Pujo-Menjouet, Bertrand Rémy, Xavier Roblot, Frank Wagner.

Excusé·e·s : Laurent Bétermin (a donné procuration à Élise), Frédérique Bienvenüe (a aussi donné procuration à Élise), Esmâ Bilgin, Christopette Blanchet-Scalliet (a donné procuration à Frédéric), Julien Roques (a aussi donné procuration à Frédéric).

Frédéric rappelle l'ordre du jour :

- Approbation ou non du compte rendu du conseil du 22 janvier 2024
- Départ de deux PRAG du département de mathématiques durant l'année universitaire 2024-2025
- Demande de soutien à l'organisation de MATH.en.JEANS 2024 (4 et 5 avril) à Lyon (par l'IREM)
- Demande de changement de maquette pour la L1
- Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du conseil du 22 janvier 2024

Vote à main levée

Oui : 15

Abstention : 2

Non : 0

2. Départ de deux PRAG du département de mathématiques durant l'année universitaire 2024-2025

Dans le courant de l'année universitaire 2024-2025 deux des trois PRAG (professeurs agrégés) du département de mathématiques partiront à la retraite. Nous devrions demander leur remplacement lors de la campagne d'automne 2024. Véronique Maume-Deschamps a soumis à Frédéric l'idée de demander la requalification d'un de ces postes en poste de maître·sse de conférences. Ceci aurait pour conséquence une diminution du *potentiel* d'enseignement du département de 192h, mais pas une diminution du nombre d'heures actuellement faites puisque l'un des PRAG qui partiront à la retraite est à mi-temps. Frédéric fait le compte un peu détaillé des heures d'enseignement au département :

- le total des obligations statutaires au département est de 20416h ;

- le total des obligations de service (i.e. les obligations statutaires diminuées des délégations et

autres décharges) est de 16753h ;

- le total des sous-services au département est de 426h (selon gasel, mais ce calcul est erroné, il est inférieur en réalité) ;

- le total des heures déclarées *hors vacations* est de 19022 (dont 1002 HRS, heures référentiel service) ;

- le total des heures de vacations est de 1001.

Frédéric rappelle qu'a priori nous ferons, parallèlement, à l'automne 2024, la demande d'une reconduction de poste de maître·sse de conférences comme suite à un départ à la retraite.

La discussion fait apparaître des avantages et des inconvénients d'une telle demande de requalification.

Avantages : dans une période où les postes d'enseignant·e·s-chercheur·se·s sont rares, il paraît intéressant de bénéficier d'une poste de plus que « prévu » (et le niveau de recrutement est excellent) ; par ailleurs il peut paraître risqué de faire la demande de deux postes de PRAG à la même date.

Inconvénients : les postes de PRAG sont structurants pour les formations, avec des enseignant·e·s très impliqué·e·s dans le suivi des étudiant·e·s et dans l'organisation des parcours ; d'autre part, le département s'est investi dans la création de doubles licences ces dernières années (math-physique, math-éco, et math-bio à la rentrée 2024), et ce n'est peut-être pas fini (on parle d'une double licence math-info) et les besoins en heures d'enseignement sont réelles au département : 2673 heures complémentaires et 1001 heures de vacations sont loin d'être négligeables pour un total de 20023h.

La discussion semble patiner car les arguments des deux parties sont bons, un votre consensuel ne semble pas pouvoir survenir, et le problème n'est pas si urgent. Frédéric propose de remettre cette discussion (et un vote, à bulletin secret) au conseil du 20 mars. Cette proposition semble satisfaire le conseil qui l'accepte.

3. **Demande de subvention de 1000€ pour l'organisation de MATH.en.JEANS 2024 à Lyon**

L'IREM de Lyon, par la voix de son directeur Joris Mithalal-Le Doze, a fait la demande d'une subvention de 1000€ pour soutenir l'organisation de MATH.en.JEANS 2024 à Lyon (le dossier de demande est joint à ce compte rendu, à la fin).

Le conseil considère que c'est une très bonne initiative, souligne la qualité de ce congrès et vote à l'unanimité l'octroi de cette somme.

4. **Demande de changement de maquette pour la L1**

Frédéric transmet la demande d'enseignants d'algèbre 1 et algèbre 2 de séparer officiellement les amphi de mathématiques et d'informatique. Actuellement, les deux groupes d'étudiant·e·s sont séparés mais il s'agit de la même unité d'enseignement, ce qui a pour conséquence que les programmes sont les mêmes, et, surtout, que les examens doivent être identiques, ce qui pose de gros problèmes puisque les catégories d'étudiant·e·s sont différentes. La proposition serait de créer quatre U.E. : algèbre 1 pour l'informatique, algèbre 1 pour les mathématiques, algèbre 2 pour l'informatique et algèbre 2 pour les mathématiques.

Parallèlement il semble judicieux de transformer les noms des U.E. d'analyse (1 et 2) pour mathématiciens et pour informaticiens en analyse (1 et 2) pour les mathématiques et pour

l'informatique.

Ces propositions sont votées à l'unanimité.

Depuis ce vote, la composante d'informatique a aussi voté les changements. Elles sont mises à l'ordre du jour du conseil de la faculté des sciences du 14 mars.

5. Questions diverses

1) Un projet de collaboration entre notre département de mathématiques et le département de mathématiques de l'université de Westlake (Hangzhou, Chine) est en cours de montage. Son but est de faciliter l'échange d'étudiant·e·s entre nos deux départements, a priori au niveau L3 ou M1, pour des séjours d'un semestre (le semestre d'automne, pour des raisons de compatibilité de nos calendriers universitaires). Jiang Zeng est le porteur du projet pour notre département, et Huayi Chen pour le département partenaire.

2) Louis Dupaigne et Régis Goiffon ont fait part de leur souhait de faire rénover des ateliers de Maths@Lyon. Frédéric demande un accord de principe au conseil pour effectuer les réparations, pour un total de l'ordre du millier d'euros. Cet accord est donné par le conseil, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20. La prochaine réunion du conseil de département est fixée à Mercredi 20 mars 2024 à 12h30.